

Metz, le 16 octobre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
2 rue de la Font Romaine
57245 MECLEUVES

OBJET : Création du point A2 sur le système d'assainissement de Mécleuves -Porter à connaissance EU
– Affichage en Mairie

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2023-00428

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par HAGANIS pour la création du point A2 du système d'assainissement de Mécleuves est recevable.

Le projet consiste en :

- la création du point A2 en lieu et place de trois points S16,
- la suppression du DO Rigolette,
- la réalisation de travaux au niveau du DO Champ le Boeuf, afin de supprimer totalement les déversements au milieu naturel lors d'évènements courants.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à HAGANIS valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe à l'unité police de l'eau

Astride ERMAN